

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Sarrebourg

3, avenue Clemenceau 57400 SARREBOURG – 03.87.03.05.07 sec.cris@orange.fr

Etablissement public d'Enseignement de Musique et de Danse classé par l'Etat - Etablissement bénéficiant du soutien financier du Conseil Départemental de la Moselle

Prêt d'instrument - Mode d'emploi

Si vous souhaitez louer un instrument du Conservatoire, le professeur vous donnera l'instrument, avec lequel vous vous rendrez au secrétariat, munis de 2 chèques.

Au secrétariat vous remplirez :

- Un formulaire de prêt d'instrument + un chèque de cotisation de 08 Euros pour l'adhésion à l'ACCS. (Association des Concerts du Conservatoire de Sarrebourg).
- Un formulaire d'assurance + un chèque de cotisation (montant calculé en fonction du prix de l'instrument, généralement autour de 23 euros)

Aucun instrument ne sera prêté si les pièces administratives ne sont pas remplies et l'assurance réglée en bonne et due forme.

A chaque trimestre, vous devrez vous acquitter de 20 euros de location de prêt d'instrument.

Renouvellement du prêt d'instrument

Au début de l'année scolaire, demandez conseil à votre professeur si vous pouvez conserver votre instrument ou s'il juge préférable pour vous de changer d'instrument.

Selon son avis, venir au secrétariat pour :

- un renouvellement du contrat de location et du contrat d'assurance de l'instrument, si vous conservez le même instrument, ainsi que deux chèques pour le règlement de l'assurance et de la cotisation pour l'ACCS.
- Un nouveau contrat de location et d'assurance, si vous changez d'instrument, avec deux chèques pour le règlement de l'assurance et la cotisation pour l'ACCS.
- rendre votre instrument.